



CAPITALISATION

LE FINANCEMENT DES PROJETS CLIMAT

Contact de la commission Climat et développement :
Camille André (Geres)
Email : c.andre@geres.eu
www.coordinationsud.org

Avec le soutien financier de l'Agence française de développement



Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable auprès du service Communication de Coordination SUD.

Édition mai 2021

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale.

Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs d'associations (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées en France et à l'international mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.

La commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD :

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la commission Climat et développement (CCD).

Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. À cette fin, ses membres agissent par (I) le renforcement des capacités des acteurs du développement, (II) la production de savoir en lien avec le monde de la recherche, (III) la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficaces auprès des décideuses et décideurs français·es et euro-péen·ne·s et (IV) le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun et chacune.

La CCD peut compter, dans ses tâches, sur l'appui de réseaux partenaires en France et dans les pays d'intervention de ses membres.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid France-Peuples Solidaires, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubienne, AVSF, Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

Merci aux contributeurs et contributrices pour ce travail de capitalisation :

Jean-Baptiste PONCELET (Acting4Life)

Katia ROESCH (Agronomes et vétérinaires sans frontières)

Emmanuel BOSSENEC et Annette HURAUX (Association la voûte nubienne)

Jonathan GUYOT (all4trees)

Aurélié CEINOS (CARE)

Charlotte MEYRUEIS (Cœur de forêt)

Elarik PHILOUZE, Stéphanie DIETSCH, Barbara ADOLEHOUME (Entrepreneurs du monde)

Romain CRES (Geres)

Pierre LECOMTE (Initiative développement)

Valentin HERVOUET et Muriel ROY (Planète urgence)

L'équipe d'animation : Camille ANDRE, Lucas WINKELMANN (Geres), Élise BADIN

et Camille TIGNON (Initiative développement).



SOMMAIRE

Avant-propos	6
Introduction	7

PARTIE I RETOUR D'EXPÉRIENCES DES MEMBRES DE LA CCD

- P. 10
Accéder aux fonds
multilatéraux pour le climat
- P. 10
Des tentatives
d'accréditation au
partenariat avec une entité
accréditée
- P. 13
Coopérer avec une
structure privée financée
par le FVC
- P. 14
Principaux éléments de
discussion à la suite des
témoignages

PARTIE II ÉTUDES DE CAS SUR LA FINANCE CARBONE ET LE MÉCÉNAT

- P. 17
Origines et enjeux
de la finance carbone
- P. 18
Les principales expériences
des membres de la CCD
- P. 25
Quels enseignements tirer ?

Conclusion	27
Pour aller plus loin	28

AVANT-PROPOS

Quel cadre de la capitalisation pour la CCD ?

La commission Climat et développement (CCD) de Coordination SUD regroupe 24 organisations de la société civile (OSC) et permet aux acteur-ric-e-s non étatiques français-e-s de mettre en œuvre une réponse commune, structurée et efficace face aux défis soulevés par les changements climatiques.

Ses travaux sont encadrés par le Projet d'appui à la mobilisation des ONG françaises sur le climat (PAMOC3) et structurés en trois axes :

1. Un premier axe qui vise à renforcer les capacités climat des équipes des OSC en France et dans leurs pays d'intervention, ainsi que celles de leurs partenaires de terrain.
2. Un second axe consacré à la production d'un savoir scientifique et technique sur les interactions climat-développement, aisément déclinable sur le terrain.
3. Un troisième axe visant à influencer les pouvoirs publics français afin d'accroître la cohérence climat des politiques au regard des engagements pris dans l'Accord de Paris et l'Agenda 2030.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ces trois axes, le PAMOC3 accorde une place prépondérante à la capitalisation des expériences terrain des membres de la CCD en suivant la logique de construction suivante :

- à travers la capitalisation, réunir les acteurs et actrices de la CCD impliqué-e-s sur de tels projets pour interroger, en interne, les pratiques de terrain ;
- selon les résultats issus des ateliers de capitalisation, produire un document de décryptage sur le sujet, en impliquant les réseaux spécialisés pertinents afin d'élargir les perspectives de réflexion et les retours d'expériences ;
- enfin, en bout de chaîne, réaliser un travail de plaidoyer issu de l'ensemble de ces ateliers de capitalisation à destination des cibles pertinentes ;
- en parallèle, alimenter les modules de formation réalisés pour le premier axe, avec les contenus de la capitalisation.



L'Institut de l'économie pour le climat (I4CE – *Institute for climate economics*) est une association experte de l'économie et de la finance dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Grâce à ses recherches appliquées, l'institut appuie la réflexion des institutions financières, des entreprises ou encore des territoires et les aide à intégrer concrètement les enjeux climatiques dans leurs activités.

I4CE publie chaque année le *Panorama des financements climat* qui recense, en France, les dépenses d'investissement en faveur du climat et analyse la manière dont ces dépenses sont financées. I4CE dissémine aujourd'hui la méthodologie du panorama et accompagne plusieurs partenaires dans le suivi des financements domestiques (Colombie, Maroc). Ce travail constitue un autre levier d'alignement des flux financiers. en fonction des besoins réels des PED.



La commission APD Financement du développement rassemble les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur les questions de quantité et de qualité de l'aide publique au développement, de financement du développement et d'efficacité de l'aide. Elle a pour objectif de construire des positions collectives de plaidoyer dans le cadre d'un travail de suivi sur l'aide publique au développement à l'échelle nationale comme internationale.

INTRODUCTION

Le présent livrable de capitalisation est issu du quatrième atelier d'échange d'expériences mené dans le cadre de la commission Climat et développement (CCD) qui a eu lieu le 6 novembre 2020 autour du thème « Financement des projets climat », avec pour question centrale : « **Quels leviers d'action pour améliorer l'accès et la disponibilité des financements des projets climat mis en œuvre par les acteur-ric-e-s de la solidarité internationale ?** »

Cet atelier a réuni des représentant-e-s d'all4trees, Association la voûte nubienne (AVN), CARE France, Cœur de forêt, Entrepreneurs du monde (EdM), Geres, Initiative développement (ID), Planète urgence, Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Acting for life. Les témoignages issus des expériences des ONG présentes sont placés au cœur de cet atelier, afin d'en présenter les succès et les limites. Les échanges directs entre pairs, riches et essentiels à l'amélioration des pratiques, ne peuvent être rendus en l'état dans une synthèse écrite. Ce livrable s'attache donc à présenter les idées principales de ces échanges et des échanges préparatoires, sans avoir la prétention d'en rendre tout le contenu avec sa part d'informel. Ce travail de synthèse ne doit pas non plus faire oublier la pluralité des thématiques et projets partagés, ni leurs contextes.

Qu'entend-on par financements climat ?

Les financements climat sont ici compris comme l'ensemble des ressources financières publiques et privées mobilisées pour soutenir les activités d'atténuation (projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de protection des puits et réservoirs de GES) et les activités d'adaptation aux effets des changements climatiques (actions permettant de limiter les impacts négatifs de ces changements et d'en maximiser les effets bénéfiques). Le panel d'expériences présenté lors de l'atelier met principalement l'accent sur l'accès des organisations de solidarité internationale et nationale aux principaux canaux de financement qu'elles ont pu expérimenter, à savoir : les fonds multilatéraux pour le climat, les financements institutionnels (UE, AFD, etc.) et les fonds privés via les mécanismes de finance carbone et de mécénat.

Rappel des principaux enjeux de la finance climat à l'échelle internationale

Tenant compte de leur responsabilité historique dans la crise climatique, les pays développés se sont engagés à Copenhague en 2009 à mobiliser « 100 milliards de dollars par an » en faveur des pays en développement (PED) pour financer leurs actions de lutte contre les changements climatiques. Cette mobilisation concerne les financements publics et privés.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a été créé pour participer à cet objectif de 100 milliards de dollars par an. Il représenterait aujourd'hui environ 10 milliards de dollars par an, soit à peine 10 % de l'objectif fixé par les pays développés¹. Si ce montant paraît faible, il convient de rappeler que le FVC souhaite avoir un effet transformateur, en particulier sur les nombreuses institutions financières qui, pour accéder à ses ressources, doivent suivre un processus d'accréditation. Il est aussi conçu de manière à jouer le rôle de levier sur les autres sources de financements climat, publics ou privés.

En effet, le FVC n'est bien évidemment pas le seul mécanisme de financement des projets climat. Différents canaux de financement ont été créés suite au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris. Parmi eux, nous pouvons citer :

- les fonds des banques multilatérales de développement (exemple : Banque Mondiale) ;
- les fonds d'investissements pour le climat (CIF), lancés en attendant que le FVC soit opérationnel et visant à créer un effet de levier sur la finance privée. Les CIF sont des fonds thématiques (forêt, résilience, énergies renouvelables) qui transitent par les banques multilatérales de développement ;
- les fonds régionaux ou nationaux spécifiques créés pour l'atténuation ou l'adaptation dans les pays en développement ;
- les financements via l'aide publique au développement et les institutions bilatérales de développement ;
- le marché de la finance carbone, etc.

1. *Green Climate Fund Portfolio Dashboard*

Un panorama détaillé des fonds climat existants est disponible sur le site du [Climate Funds Update](#) ou de la [Climate Policy Initiative](#).

La réalité des financements climat est aujourd'hui bien en deçà des besoins estimés pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C d'ici 2050². Plus qu'un besoin de financements additionnels, cette situation traduit un besoin d'aligner l'ensemble des flux financiers et de les rendre compatibles avec les objectifs de lutte contre les changements climatiques, un objectif à long terme fixé par l'Accord de Paris en 2015.

Il y a donc un double mandat sur la finance :

1. Poursuivre et accroître l'appui financier aux PED ;
2. Mettre en place les cadres politiques et d'investissement pour favoriser la « compatibilité » ou « l'alignement » de tous les flux financiers nationaux et internationaux avec une trajectoire de développement à faibles émissions de GES et résiliente aux changements climatiques.

Plusieurs institutions financières ont d'ores et déjà pris l'engagement d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris et de ne plus financer des activités qui vont à l'encontre des objectifs fixés, mais de soutenir des actions à impact transformationnel, s'alignant sur les objectifs de développement durable (ODD).

Si bon nombre d'engagements ont été pris depuis 2009, aucune méthodologie de comptabilisation n'a été détaillée ni validée au moment de la COP 15, ni par la suite. La nécessité d'une définition claire et commune fait l'objet d'un fort plaidoyer de la part des ONG. Par ailleurs, une part importante des fonds mobilisés chaque année par les pays développés est constituée de prêts. Selon les estimations actuelles, environ 80 % des financements climat publics déclarés sont des prêts ou des instruments autres que des subventions, dont près de 40 % de prêts non concessionnels³. Sur ce volet, la France fait d'ailleurs figure de mauvaise élève, la part des dons représentant moins d'un tiers des financements bilatéraux déclarés. Parallèlement, la distorsion entre les besoins de financement manifestés par les pays et les projets financés par la France est réelle et importante. En effet, les modalités de financement rendent difficile l'accès à l'APD par les pays les plus vulnérables et les moins solvables. Ainsi, aucun des 19 pays jugés prioritaires par l'APD française ne fait partie des dix premiers pays bénéficiaires de l'aide bilatérale de la France⁴.

2. Besoins estimés à 5 400 Mds \$ / an entre 2015 et 2030 selon *New Climate Economy 2014, Better Growth, Better Climate*

3. D'après le rapport 2020 : *les vrais chiffres des financements climat. Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?* - Oxfam, octobre 2020.

4. Cf. présentation de Vincent Pradier - Base de données du CAD-OCDE.

1.

**RETOUR D'EXPÉRIENCES
DES MEMBRES DE LA CCD**

ACCÉDER AUX FONDS MULTILATÉRAUX POUR LE CLIMAT : L'EXPÉRIENCE DE CARE, DU GERES ET D'INITIATIVE DÉVELOPPEMENT

Des tentatives d'accréditation au partenariat avec une entité accréditée : les pistes d'accès au Fonds vert pour le climat (FVC) explorées par CARE et Initiative développement

En 2016, CARE International se lance dans le processus d'accréditation FVC dans le but d'en faire bénéficier l'ensemble du réseau CARE et les partenaires nationaux lors du montage de projets visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. CARE comprend rapidement que ses chances de succès sont faibles, le FVC donnant la priorité aux structures nationales. Il lui faudra ainsi attendre plus de six mois avant d'avoir simplement accès au portail d'inscription pour ouvrir le dossier.

Par la suite, CARE fait face à des difficultés de deux ordres :

- **un processus de justification complexe** par rapport au fonctionnement de CARE International (une entité décentralisée). Le panel d'accréditation demande en effet un nombre conséquent de documents justificatifs prouvant la solidité de l'organisation et de ses procédures financières, en particulier celles appliquées pour justifier la bonne gestion des fonds de la réception à son utilisation sur le terrain. Or, ces procédures varient et diffèrent selon la législation des pays où CARE a un siège ;
- **un niveau d'exigence très élevé sur la définition des stratégies**, procédures et politiques mises en place pour limiter les impacts sociaux et environnementaux des programmes mis en œuvre. CARE possède ce type de procédure sur le genre par exemple, mais la structuration de la politique environnementale est en cours.

Le rapport entre l'investissement en temps / énergie et l'efficacité du processus est jugé insatisfaisant par CARE qui fait alors le choix d'abandonner la démarche d'accréditation directe au bout de deux ans.

CARE a ensuite tenté d'accéder au FVC via une entité nationale déjà accréditée et une procédure d'approbation simplifiée pour monter un projet centré sur les thématiques d'adaptation et d'agriculture. Cette procédure vise uniquement les projets de moins de 10 millions USD pour lesquels les risques environnementaux et sociaux sont les plus faibles (catégorie C). La *concept note* soumise a été présélectionnée, mais la procédure est aujourd'hui toujours en cours, après deux années d'échanges entre CARE, l'entité accréditée et le FVC. Si aucune réponse concernant le financement du projet n'est donnée début 2021, CARE prévoit d'abandonner la démarche compte tenu, une nouvelle fois, de la lenteur du processus. Le processus proposé par l'entité accréditée est intéressant car il donne une marge de manœuvre importante pour CARE dans la définition du projet mais il est très chronophage et rajoute un intermédiaire entre CARE et le FVC.

Initiative développement (ID) s'est lancée dans le même type d'expérimentation en 2018. Contactée par une agence onusienne accréditée FVC pour son expertise dans le domaine du développement de filières artisanales de production et commercialisation de cuiseurs économes, ID a réalisé une prestation de service pour définir le cadre programmatique d'une composante

« foyers améliorés » d'un projet plus global de lutte contre la déforestation au Congo impliquant le gouvernement. L'agence onusienne accréditée a ensuite déposé le dossier pour financement au FVC. Depuis cette date, ID n'a plus aucune nouvelle, ni de l'état d'avancement du dossier, ni des parties prenantes (gouvernement congolais, FVC, entité accréditée). ID a appris de source extérieure que le projet aurait été rejeté en l'état car jugé trop ambitieux par le FVC et que des discussions seraient en cours pour abandonner le volet « bois-énergie » sur lequel ID avait été mobilisé.

FACTEURS DE RÉUSSITE

- s'adresser au FVC via entité accréditée peut permettre de cofinancer certaines activités ou composantes d'un projet déjà financé par ailleurs et de valoriser l'expertise de l'ONG ;
- être positionné dans le pays d'intervention depuis longtemps permet un travail de réseautage et une reconnaissance de son expertise.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'INVESTISSEMENT DU FVC ?

Les propositions de projets sont évaluées sur la base de six critères d'investissement :

- ❶ Le potentiel d'impact du projet (informations qualitatives et quantitatives) ;
- ❷ La contribution au changement de paradigme : potentiel du projet à poursuivre ses actions au-delà du financement FVC ;
- ❸ La contribution au développement durable : compatibilité entre activités du projet et ODD ;
- ❹ Les besoins des pays et populations bénéficiaires ;
- ❺ La cohérence avec les politiques et stratégies existantes des pays ;
- ❻ L'efficacité et les bénéfices de l'intervention proposée, y compris sa capacité à lever des financements additionnels (dans le cas de l'atténuation) ainsi qu'une liste de sous-critères et d'indicateurs spécifiques par activité convenue plus tôt en 2015.

LES DIFFICULTÉS / BARRIÈRES

- **une accréditation directe inaccessible pour les OSI** et une procédure trop complexe pour la plupart des ONG nationales : manque d'adaptation aux réalités du terrain (moins de 5 % des entités accréditées sont des ONG) ;
- **des procédures très longues** ;
- **un manque de transparence de la part de certaines entités accréditées** ;
- **un problème de gouvernance et de construction du projet avec les entités accréditées** : ces organismes n'ont pas toujours une vision du partenariat tournée vers la co-construction. Les entités se transforment parfois en bailleurs intermédiaires, au détriment du partenariat. Les partenaires opérationnels ne sont pas parties prenantes au montage du dossier et ne sont pas systématiquement associés à la mise en œuvre du projet par la suite ;
- **une faible part des frais administratifs pour l'entité d'exécution pris en charge dans le cas de l'accès simplifié via une entité accréditée**⁵. De plus, la répartition du budget entre entité accréditée et partenaire de mise en œuvre n'est pas égale ;
- **une justification difficile du caractère « additionnel » du financement climat**. Il est demandé de prouver que les financements climat sont additionnels et ne se substituent pas aux projets de développement, tout en justifiant que le projet apporte une plus-value en termes d'adaptation aux changements climatiques, par rapport à des projets de développement classiques (caractère transformationnel). Dans la pratique, les ONG de développement intègrent de plus en plus les questions d'adaptation dans leurs projets. Mais comment mesure-t-on la part additionnelle et la part structurelle ?
- **des exigences du FVC autour de la pertinence de l'effet transformateur du projet**. Pour atteindre ce niveau de « transformation », le FVC favorise souvent les agences onusiennes et un engagement très fort avec les autorités locales du pays d'intervention. Il est évidemment très important d'associer les autorités locales pour monter un projet transformateur mais avoir un effet transformateur peut s'avérer difficile dans des contextes de terrain où la sécurité n'est pas garantie et où les autorités locales sont fragiles, voire instables.

5. C'est l'entité accréditée qui bénéficie des frais administratifs et l'entité d'exécution peut percevoir des frais de management de projet (qui doivent être justifiés de manière détaillée au-dessus de 5 % pour les projets de plus de 3 millions par exemple). Cela ne correspond donc pas à des frais administratifs sans justification comme les 7 % de l'Union européenne par exemple.

TÉMOIGNAGES COMPLÉMENTAIRES DES ORGANISATIONS PARTICIPANTES

↘ Des difficultés à mobiliser les autorités nationales pour qu'elles portent les projets. Dans certains pays, il est difficile d'obtenir des informations de la part des autorités nationales accréditées par le FVC, soit parce qu'elles n'ont elles-mêmes que très peu d'informations, soit parce qu'elles ne semblent pas être en mesure de le faire, par manque de transparence.

↘ De plus en plus d'intermédiaires et de justifications qui alourdissent les procédures (avis de non objection (ANO) des autorités nationales désignées (NDA) indispensable pour dépôt auprès du FVC, etc.)

↘ Des procédures administratives (délais, garanties, etc.) qui diffèrent entre entités accréditées (agences onusiennes notamment) et ONG,

ralentissant l'efficacité opérationnelle des acteur-ri-ce-s de terrain.

↘ Des constats similaires avec d'autres financements multilatéraux, malgré des procédures parfois plus transparentes (FFEM, CAFI, etc.)

COOPÉRER AVEC UNE STRUCTURE PRIVÉE FINANCÉE PAR LE FVC : L'EXPÉRIENCE DU GERES ET DE LA XAC BANK EN MONGOLIE

Le projet *Switch Off Air Pollution* mis en œuvre par le Geres dans le cadre du programme multi-pays Ecodev (programme d'appui aux entrepreneur-se-s des filières énergie en vue de disséminer des solutions énergétiques durables et accessibles) a démarré en 2018 en Mongolie. À Oulan-Bator, capitale du monde la plus polluée en hiver, le projet vise à proposer des solutions accessibles d'isolation thermique et de chauffage des bâtiments aux ménages vivant dans des zones semi-informelles de la ville.

Au moment de la conception du projet, l'équipe Geres a rencontré la XAC Bank (une grande banque commerciale mongole soutenue par différentes institutions et qui a la spécificité d'avoir des dispositifs de microfinance un peu plus accessibles que les banques traditionnelles), afin de collaborer dans le secteur de la rénovation énergétique. À cette époque, la banque demandait un financement FVC, fonds qu'elle a obtenu à hauteur de 30 millions de dollars et pour lequel le Geres a été présenté comme partenaire de mise en œuvre et garant de la réduction effective de GES via les crédits carbone générés par le projet.

Le partenariat repose sur des opportunités de collaboration pour les deux parties :

- **le Geres va permettre à la XAC Bank d'avoir un programme de promotion de solutions de rénovation et apporte des compétences techniques et de l'expertise sur différentes missions** (audit de la maison des ménages intéressés pour voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer leurs conditions de vie, formation des artisan-e-s et entrepreneur-se-s, réalisation d'études post-rénovation pour prouver les économies et l'efficacité générées par ce chantier de rénovation, etc.). La XAC Bank a besoin du Geres pour justifier son action et débloquer les tranches FVC ;
- **la banque a pour rôle de proposer des prêts à des taux favorables pour encourager cette consommation à la rénovation.** Les crédits de 500 à 5 000 € sont accordés avec un taux d'intérêt de 8 % (ce qui correspond à la moitié du taux habituel pratiqué par les autres banques commerciales en Mongolie). Il convient de noter que la XAC Bank a accepté de réduire ses exigences sur les critères d'éligibilité / de garantie des ménages (et notamment de reconnaître les revenus informels). Elle accompagne également les ménages sur l'instruction des dossiers de crédits.

La XAC Bank ne fait pas partie du consortium du projet porté par le Geres. La banque est associée au projet à travers un *memorandum of understanding*, et participe à des réunions régulières qui permettent de proposer des solutions communes aux problèmes qui peuvent se poser.

Le projet est en pleine mise en œuvre (premières rénovations en cours). Il est donc difficile de dresser un bilan exhaustif du partenariat.



Prise de vue
des Ger area
d'Oulan-Bator,
Mongolie.

FACTEURS DE RÉUSSITE

- ↘ s'inscrire dans une démarche partenariale dès le départ (et non dans une démarche de codemandeur via une entité accréditée) ;
- ↘ utiliser le FVC comme un cofinancement ;
- ↘ faire une analyse préliminaire détaillée des dispositifs et échanges avec les acteur-ric-e-s expérimenté-e-s ;
- ↘ une collaboration qui permet une force de frappe supplémentaire pour toucher les ménages et financer les activités (campagnes publicitaires importantes qui n'auraient pas pu être prises en charge par un financement institutionnel classique) ;
- ↘ la nécessité de résultat pour la banque la pousse à davantage de collaboration.

LES DIFFICULTÉS / BARRIÈRES

- ↘ co-construction du projet complexe entre des partenaires avec des intérêts divergents ;
- ↘ difficultés à cibler et atteindre les ménages les plus vulnérables : nécessité de prouver aux autres partenaires financiers que le modèle créé avec la banque, et qui s'adresse plutôt aux classes moyennes, permet de renforcer les chaînes de valeur et de travailler avec des artisan-e-s qualifié-e-s, ce qui constitue un point positif pour créer un autre modèle ciblant les plus vulnérables par la suite.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DISCUSSION À LA SUITE DES TÉMOIGNAGES

À l'instar des témoignages présentés par CARE, ID et le Geres sur l'accès au FVC, les OSC ayant souhaité partager une expérience complémentaire témoignent, elles aussi, d'enjeux assez similaires sur l'accès aux financements institutionnels pour des projets de développement intégrant la lutte contre les changements climatiques.

La question de la disponibilité des fonds climat se pose à la fois pour les OSI mais également pour les ONG nationales. De manière plus générale, les organisations s'accordent donc à dire qu'il serait intéressant d'imaginer des dispositifs pour faciliter un accès des ONG nationales et des partenaires locaux porteurs de projet aux modalités de financement, et ce, afin de se rapprocher des dynamiques et réalités de terrain.

Les constats faits

- **Peu de canaux de financements publics dédiés au climat** (« facilité climat ») : les organisations sont donc souvent contraintes de se positionner sur les mêmes canaux, qu'il s'agisse du financement d'un projet de résilience climatique ou portant sur une autre thématique. Le risque de concurrence est, de fait, plus élevé et contraint les organisations à faire des choix dans la mise en œuvre des projets.
- **La part des cofinancements exigée par les bailleurs publics est importante et difficile à trouver en amont de la mise en œuvre d'un projet** (aucune facilité climat n'est disponible auprès des bailleurs institutionnels français sans cofinancement).
- **Une « bureaucratisation » et un niveau d'exigence qui rendent la plupart des financements inaccessibles pour les organisations moyennement ou faiblement structurées** : procédures de dépôt et de reporting de plus en plus longues (> 6 mois) et complexes, multiplicité des garanties et justifications très précises à apporter, qui ne correspondent pas toujours à la vision qu'ont les OSI et les acteur-ric-e-s locaux-ale-s de la construction d'un projet (difficultés à détailler toutes les activités d'un projet lorsqu'on travaille sur des projets d'autonomie et des approches orientées changement).
- **Peu de dispositifs de financements bilatéraux auxquels les organisations nationales sont éligibles.**

Les sources d'interrogation

- ↘ La complexité des procédures d'accréditation et de financement et le degré d'exigence des bailleurs publics ne risquent-ils pas d'avoir un impact à moyen terme sur la qualité des projets ?

Si les acteur-ric-e-s sur le terrain et OSI qui travaillent quotidiennement avec eux-elles ne sont pas parties prenantes dès la conception du projet ni associé-e-s à la mise en œuvre par la suite, on risque de concevoir un projet construit sur des considérations lointaines et non sur de l'expertise et les besoins réels des populations.

- ↘ Les projets conçus et mis en œuvre doivent-ils toujours avoir un caractère innovant ?

Prouver « l'innovation » du projet est une exigence bailleur de plus en plus présente. Cette logique suppose pour les organisations de toujours proposer des changements, donnant moins de crédit aux projets qui viseraient à dupliquer des activités existantes pourtant efficaces et efficientes. Le risque est de « forcer » le caractère transformateur du projet et de modifier l'essence même du projet.

PISTES DE SOLUTIONS

- ↘ **Intégrer le travail de recherche et d'identification des financements climat publics / privés comme une activité à financer au sein d'un programme.** Il existe de nombreux dispositifs de financements qui ont chacun leurs spécificités. Le facteur de réussite, c'est de trouver un dispositif sur lequel il y a de grandes chances pour que le projet soit financé, ce qui demande du temps et des ressources humaines spécifiques.
- ↘ **Porter des propositions groupées entre plusieurs ONG pour avoir davantage de poids auprès des bailleurs multilatéraux et institutionnels** (au sein des pays / régions d'intervention) en défendant la diversité des organisations et de leur approche.
- ↘ **Se renseigner sur les pistes de cofinancements accessibles et gérés par les partenaires locaux** [programmes de microfinancements locaux comme celui proposé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)].
- ↘ Dans certains cas et avec certains bailleurs institutionnels (Usaid par exemple), **intégrer des activités climat au sein de projets de développement globaux** peut permettre de mobiliser davantage de fonds uniquement si les activités avaient fait l'objet d'un projet spécifique avec une source de financement spécifique.

ÉCLAIRAGE : LES PRINCIPAUX ENJEUX DU FINANCEMENT CLIMAT DE L'APD

↘ Une part encore trop faible de l'APD dédiée aux actions d'adaptation.

↘ Un besoin de doter la France d'outils et indicateurs permettant de mieux qualifier et quantifier l'aide française en termes d'adaptation.

↘ La nécessité de revoir l'équilibre bilatéral / multilatéral dans l'APD.

↘ La nécessité de revoir les financements des OSC ou ONG, aussi bien sur les montants que les modalités (canaux non adaptés, screening des bénéficiaires, clauses anti-terroristes, etc.).

Source : Vincent Pradier, Commission APD – novembre 2020

2.

**IMPLIQUER LE SECTEUR PRIVÉ
DANS LE FINANCEMENT CLIMAT :
ÉTUDES DE CAS SUR LA FINANCE
CARBONE ET LE MÉCÉNAT**

ORIGINES ET ENJEUX DE LA FINANCE CARBONE⁶

La compensation carbone part du principe que le carbone n'a pas de frontières : une tonne de GES émise à un endroit a le même impact sur le climat qu'une tonne émise à un autre endroit. Ce mécanisme permet de favoriser la collaboration pour réduire le plus efficacement possible les émissions de GES : un-e acteur-riche finance un projet dont l'impact positif sur le climat est quantifié et aboutit à un crédit carbone généré et qui est la propriété du financeur.

La compensation carbone permet ainsi de financer des projets innovants et avec impact, de faciliter le démarrage d'actions et le financement d'activités concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique (compensation réglementée), voire d'accélérer cette lutte contre les contributions volontaires (CC).

Des mécanismes de compensation carbone ont ainsi été initiés par le Protocole de Kyoto afin de permettre aux entités soumises à des objectifs de réduction des émissions de GES de financer des projets dans des PED (mécanisme de développement propre) ou dans d'autres pays développés (mise en œuvre conjointe). Depuis la fin de la période couverte par le Protocole de Kyoto en 2012, les mécanismes de compensation carbone ne sont plus utilisables sur tous les marchés réglementés et, bien que prolongés jusqu'en 2020, ils n'ont plus connu le même engouement. L'Accord de Paris vise à créer un nouveau cadre à travers l'article 6 pour redonner de la transparence et redynamiser la compensation carbone dans le cadre des objectifs que se sont fixés les pays signataires. Mais la définition de ce cadre tarde à venir car les éléments de désaccords entre les pays sont nombreux. Il devrait être à nouveau discuté à la COP 26 en 2021 à Glasgow.

À l'inverse, la compensation carbone volontaire est, quant à elle, de plus en plus plébiscitée, avec une hausse des certifications et des utilisations de crédits dans les dernières années. La tendance devrait se poursuivre dans les prochaines années pour plusieurs raisons :

- l'Accord de Paris a créé une nouvelle dynamique avec une approche volontaire et bottom up (c'est-à-dire initiée par les collectivités, les entreprises, les citoyen-ne-s) ;
- le concept de neutralité carbone est aujourd'hui très médiatisé et populaire au sein des entreprises (avec des périmètres et ambitions plus ou moins forts). De nouvelles entrées sont anticipées avec des mécanismes comme Corsia⁷ pour l'aviation, qui repose sur la compensation carbone pour stabiliser les émissions de l'aérien.

La compensation carbone volontaire certifie les crédits *via* des standards vérifiés. Les projets certifiés sont surtout des projets forêts et agriculture (56 %), énergie (26 %) et plus à la marge, équipements domestiques (7 %) et déchets (5 %).

6. Pour plus de renseignements : plateforme Information compensation carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>

7. Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- le coût de la certification est très important et ne permet pas aux plus petits projets de s'inscrire dans la démarche ;
- le marché de la compensation carbone volontaire explose et il faut éviter les dérives pour ne pas transformer la compensation en « droit à polluer » ;
- le prix des crédits carbone reste très faible, en moyenne 3 € / TeqCO₂ en 2018. Des standards existent pour garantir les critères (additionnalité, mesurabilité, transparence, suivi, unicité) et vendre à meilleur coût, mais ils ne suffisent pas aujourd'hui à faire remonter les prix.

Parallèlement, de nouvelles initiatives se lancent.

En France, le Label bas-carbone a été lancé pour répondre à la demande de compensation carbone locale et pour certifier des projets sur le territoire français. Les prix sont plus hauts que pour la compensation carbone internationale car les projets sont plus chers à mettre en place. Pour justifier ces prix plus hauts, on mise également sur la prise en compte des co-bénéfices.

Face aux nouvelles tendances et à l'émergence de ces nouveaux-elles acteur-ric-e-s, comment les OSI peuvent-elles se positionner pour mobiliser davantage de fonds pour les projets de développement intégrant la lutte contre les changements climatiques ?

LES PRINCIPALES EXPÉRIENCES DES MEMBRES DE LA CCD

De la certification carbone des projets forestiers au mécénat : les défis posés. Témoignages de Planète urgence, Cœur de forêt et all4trees

Les programmes mis en œuvre par Planète urgence mêlent environnement et développement. Ils visent à préserver et reconstruire des forêts, à lutter contre la déforestation mais aussi à créer une gestion communautaire durable des ressources par la mise en place des cadres de gouvernance, d'actions de sensibilisation, d'appui aux filières économiques locales et de renforcement de capacités des acteur-ric-e-s locaux-ales.

Les projets sont financés en partie par un mécanisme simple : la campagne « 1 € = 1 arbre planté ». C'est une approche qui parle au grand public mais qui peut paraître un peu simpliste car elle pose le problème de donner un prix fixe à un arbre (c'est un mécanisme qui incite à planter un grand nombre d'arbres alors que cela ne correspond pas toujours aux besoins réels du terrain). Pour compléter ce mécanisme, Planète urgence mobilise des financements publics et des mécènes (fondations d'entreprises, particuliers).

À Madagascar (région Itasy), le projet Tapia vise à lutter contre la déforestation des forêts naturelles et à restaurer une forêt de tapias, arbre endémique de la région jouant un rôle écologique clé (préservation des sources d'eau, protection des sols contre l'érosion et maintien de leur fertilité, etc.) et fortement impacté par la déforestation. En travaillant avec différentes organisations communautaires, le projet tient aussi compte des besoins des communautés en bois, de la nécessité de leur assurer un revenu complémentaire par le biais de la plantation d'autres arbres (fruitiers, bois-énergie) et de l'appui au développement d'activités économiques durables (production de vers à soie, redynamisation de l'apiculture, etc.). Cela permet ainsi de faire diverger les besoins en bois-énergie pour réduire la pression sur les forêts naturelles.



© Planète urgence

Jeune tapioca
en terre.

Il s'agit donc d'un projet combinant atténuation (conservation des forêts et accroissement des stocks de carbone) et adaptation (résilience des communautés vulnérables). Les réductions d'émissions de GES ne sont pas quantifiées.

Sur ce projet, Planète urgence a été approchée par une PME nantaise, Inovol, qui souhaitait compenser la part de ses émissions incompressibles. Lors de la rencontre avec les dirigeants de l'entreprise, ceux-ci étaient déterminés à faire de la compensation. Pourtant, en insistant sur les co-bénéfices économiques, sociaux et politiques très importants du projet au-delà du carbone séquestré, Planète urgence a réussi à les convaincre de soutenir le projet en mécénat, à hauteur de 100 000 €. Un autre argument fiscal a été avancé : le mécénat est défiscalisé, contrairement à la compensation carbone volontaire.

FACTEURS DE RÉUSSITE

- ↳ insister sur les bénéfices socio-économiques et environnementaux nombreux d'un projet forêt, au-delà de la séquestration carbone ;
- ↳ prendre le temps de construire le partenariat (dialogue direct) et de dépasser l'incompréhension et les idées reçues des entreprises vis-à-vis du mécanisme de compensation carbone ;
- ↳ l'ONG est davantage associée à la communication de l'entreprise sur son action (droit de regard).

POINT DE BLOCAGE

▮ de nombreuses entreprises sont attachées à la traduction de leur soutien en nombre de tonnes de CO₂ évitées ou séquestrées. La stratégie est-elle répliquable avec les grandes entreprises qui n'ont pas toujours les mêmes ambitions vis-à-vis de la « neutralité carbone » ?

Les limites de la compensation carbone dans le financement des projets forêts. Témoignages de Cœur de forêt et all4trees.

Cœur de forêt mène des projets de restauration d'écosystèmes forestiers et lutte contre la déforestation. Les projets mis en œuvre visent à trouver des alternatives économiques pour inciter les petit·e·s producteur·rice·s à ne plus déforester. L'approche promue par Cœur de forêt est assez holistique : les projets agroforestiers prévoient, sur certains projets, peu de plantations d'arbres (entre 10 000 et 50 000 arbres par année), ce qui n'est pas suffisant pour entrer dans la logique de la finance carbone.

La question de la compensation carbone s'est tout de même posée à Madagascar dans une zone déforestée depuis 30 ans avec un fort phénomène d'érosion et de grands risques de perte d'espèces. Ce projet se situe dans la presqu'île de Masoala, zone de forêt dense tropicale où malheureusement plusieurs dizaines de milliers d'hectares ont été brûlés et de nombreux bois précieux coupés illégalement au point de mettre en danger des essences endémiques. Cœur de forêt a donc lancé en 2017 une réflexion autour d'un projet de restauration de forêts endémiques (vingt essences dont cinq en danger) qui prévoyait davantage de reboisement et pour laquelle l'approche compensation carbone pouvait être un véritable levier financier. Une première zone de 100 ha a été identifiée afin de reboiser 2 000 000 d'arbres et le projet a été lancé en 2019. Après avoir réalisé une étude de faisabilité, Cœur de forêt a jugé les risques trop conséquents et a opté pour financer le projet au travers d'un mécanisme de mécénat beaucoup plus souple.

Ce constat est partagé par l'ensemble de la communauté all4trees. À l'origine, la finance carbone était un bon levier de financement mais elle est devenue aujourd'hui une commodité pour les acheteur·se·s qui cherchent à acquérir les arbres et les crédits aux plus bas coûts.

Après la COP 21, il y a eu un engouement pour la compensation carbone mais cela ne s'est pas traduit par une hausse des prix des crédits, au contraire. Le coût de revient pour une ONG est très variable mais est généralement compris entre 8 et 12 € la tonne pour des projets « énergétiques » alors que prix de vente est autour de 3 € / TeqCO₂. Le coût de revient pour un projet « forêt » est d'ailleurs beaucoup plus élevé, aux alentours de 20 / 30 € la tonne CO₂ à l'international et supérieur à 50 € en France. De plus, pour vendre des crédits carbone et générer des financements additionnels aux projets, les ONG sont contraintes, soit de passer par des « courtiers » qui n'ont pas toujours des marges transparentes, soit de développer des projets conséquents qui permettent de produire d'importantes quantités de crédits carbone et peuvent être facilement répliquables.

LES LIMITES DU RECOURS À LA FINANCE CARBONE

- ↳ **risques importants sur la redevabilité des stocks carbone sur le moyen / long terme :** la forêt est sur pied aujourd'hui mais si une catastrophe arrive, cela représente une grosse perte de crédits carbone dont seule l'ONG porteuse du projet est garante et responsable ;
- ↳ **l'approche carbone n'est pas adaptée à des approches biodiversité.** Les essences endémiques sont peu connues, il est donc difficile de connaître la séquestration carbone de chaque arbre, de chacune de ces espèces et donc de les standardiser ;
- ↳ **distorsion importante entre les acteur-riche-s de terrain et les besoins des entreprises :** la logique de marché et le prix bas de la TeqCO₂ incitent les entreprises à privilégier un achat à bas coût au détriment des associations qui sont parfois contraintes de vendre à perte, sur leur propre trésorerie ;
- ↳ **l'indicateur carbone n'est pas un indicateur pertinent pour mesurer l'impact des projets forestiers sur le terrain.** Il ne garantit pas la pérennité, la durabilité, les bénéfices et impacts pour les populations locales, les bénéfices pour la biodiversité, etc. ;
- ↳ **la course à la neutralité carbone peut entraîner des dérives** (accaparement des terres pour reforestation, plantation d'arbres absorbant davantage de carbone au détriment d'espèces endémiques, etc.). Le risque est que les projets de reforestation ne visent donc plus les besoins essentiels des populations mais uniquement l'enjeu carbone ;
- ↳ **les messages de méfiance vis-à-vis du greenwashing sont de plus en plus visibles et dénoncés par la société civile, ce qui risque d'être préjudiciable** pour les acteur-riche-s de terrain si on ne distingue pas les démarches des ONG de celles des entreprises.

Le besoin de redéfinir la contribution des entreprises à l'atteinte de la neutralité carbone

Le mécénat et la philanthropie ne répondent pas aux enjeux actuels des entreprises. À moyen terme, le risque pour les ONG est de passer à côté de nombreux financements. Beaucoup d'entreprises trouvent aujourd'hui la compensation carbone plus avantageuse que le mécénat, et ce pour plusieurs raisons :

- **la communication** : il est aujourd'hui plus simple de communiquer sur des tonnes de CO₂ évitées que sur un soutien financier apporté à un projet de développement. Certaines entreprises faisant même le raccourci simpliste entre la compensation carbone et la plantation d'arbres. Les entreprises s'y engagent ainsi en nombre et sont devenues des actrices majeures de la reforestation. Certaines entreprises bénéficient même de financements institutionnels pour des projets de séquestration carbone ;
- **la logique de marché** qui incite les entreprises à acheter un maximum de crédits carbone au coût le plus bas ;
- **le besoin de certification et garanties** : les entreprises qui sont prêtes à changer d'approche et à soutenir des projets au-delà de la séquestration carbone, ont besoin de preuves et de justifications pour sortir de la fiscalité punitive. Ces garanties ne peuvent aujourd'hui pas être fournies par les acteurs et actrices de terrain qui manquent d'indicateurs. Il est donc plus intéressant d'acheter des crédits carbone certifiés que de soutenir un projet de développement par le biais du mécénat.

Quelles sont alors les pistes de solutions et de réflexion ?

- ↳ **Poursuivre le dialogue avec les PME en insistant sur la dimension sociale des projets.** Les entreprises ont besoin d'avoir des interlocuteur-riche-s fiables et des projets solides pour compenser leurs émissions GES.
- ↳ **Inciter les entreprises à fixer elles-mêmes un prix carbone interne évolutif.** L'entreprise qui cherche à compenser ses émissions fixe le coût de la tonne de carbone, ce qui lui laisse une enveloppe pour financer du mécénat et améliorer ses pratiques internes.

À noter que les entreprises et organisations peuvent se baser sur la valeur tutélaire du carbone [ou valeur d'action pour le climat (VAC)], fixée par France stratégie et calculée sur une approche coût-efficacité pour améliorer leurs pratiques en interne. La VAC représente la valeur accordée par la société à la réduction d'une tonne de CO₂. Elle s'utilise actuellement pour l'évaluation des investissements et des dépenses publiques⁸.

- **Standardiser un ensemble d'outils et d'indicateurs qui prennent en compte la dimension socio-économique des projets climat** et incitent les mécènes à financer des projets qualitatifs, au-delà de l'aspect carbone.

Coupler mécanismes de compensation carbone et incitation à l'écoconstruction en Afrique sahélienne : l'expérience en cours de l'Association la voûte nubienne (AVN).

L'objectif d'AVN est de diffuser au Sahel des techniques de construction en terre crue avec des matériaux locaux qui ont un impact climatique faible, voire nul. Le principal vecteur de diffusion de cette technique est le marché qui a besoin d'être stimulé par l'intermédiaire de leviers financiers (incitations à la construction en voûte nubienne (VN), microcrédits, prêts bancaires, etc.). Les foyers des zones rurales qui recourent à la technique de construction en voûte nubienne pour leur logement (bâtiment type de 25 m²) se voient donc octroyer une incitation financière (15 à 20 % du coût total du bâtiment), le reste des coûts étant pris en charge par le foyer, sous forme de main-d'œuvre non qualifiée ou de matériaux de construction (eau-terre, etc.). Le coût principal dans cette logique est donc celui du maçon, d'où l'incitation d'AVN pour financer ce coût.



Voûte nubienne rurale - Boromo, Burkina Faso.

En situation, lorsqu'AVN sensibilise la clientèle et propose la construction en voûte nubienne, une ou deux personnes vont se dire intéressées. Mais si elle précise qu'il y a une incitation, une dizaine de personnes vont être intéressées. L'incitation est donc un véritable accélérateur du marché.

Le modèle économique sur lequel AVN s'appuie :

1. **Les financements publics servent à financer les activités du programme** (formation, sensibilisation de la clientèle et des institutionnels) ;
2. **En complément, les mécanismes de financement carbone financent les incitations sur la base d'une « dette » des pollueur-se-s payée aux paysan-ne-s sahélien-ne-s qui ne polluent pas mais qui subissent d'une façon particulièrement rude les impacts des changements climatiques.** Ainsi, les client-e-s des voûtes nubiennes, qui en ont financé la construction, et qui, par leur mode de vie en éco-habitat, génèrent de l'atténuation sont les détenteur-ric-e-s de cré-

8. Source : <https://www.strategie.gouv.fr/publications/de-l'action-climat>

bits carbone qu'ils ou elles vendent à des client·e·s (particuliers ou entreprises) qui cherchent à décarboner leur activité.

Le lien entre les performances environnementales et climatiques du concept de voûte nubienne, la nécessaire croissance de son marché et le potentiel de levier des incitations à l'écoconstruction à l'adresse des clientèles rurales étant faits, il est pertinent de le coupler aux dispositifs financiers permis par la compensation carbone. Une dynamique d'échange se crée sur le marché volontaire entre des paysan·ne·s sahélien·ne·s qui, par leurs approches constructives et l'utilisation décarbonée de leur habitation sont capables de produire de « l'atténuation » GES, et, d'autre part, des parties prenantes (corporations institutionnelles ou privées) désireuses d'investir dans des produits de compensation.

Les crédits carbone générés ne sont pas certifiés par un organisme de certification. Ils sont basés sur des estimations de quantités de CO₂ évitées lors de la construction d'habitations en voûte nubienne mais également sur l'utilisation sur 30 ans qui permettent alors de valoriser financièrement le programme. Plusieurs opérateur·rice·s ont déjà acquis des crédits carbone VN [World habitat, Planetair - Canada, Gouvernement du Québec - Programme de coopération climatique internationale (PCCI)]. **Les acquéreur·se·s de crédits carbone, qui ont divers profils, sont attentif·ve·s aux co-bénéfices du projet,** au-delà des mécanismes de compensation carbone : amélioration des conditions de vie et d'habitat, formation professionnelle et employabilité, etc.

AVN contrôle la production de crédits carbone VN et en assure le recensement dans un registre qui, couplé à un outil de **cartographie numérique en ligne**, permet un inventaire dynamique et un état des stocks et des échanges. Chaque maison VN (VN standard équivalant à 20 TeqCO₂) se verra attribuer un numéro de référence associé à sa position géolocalisée. Les investisseur·se·s peuvent ainsi retrouver sur internet les photos et les documents de cession liés à leurs échanges. Il est prévu que ce registre soit audité par un organisme tiers.

Expérimentation de la compensation carbone intégrée (insetting) par Entrepreneurs du monde

Entrepreneurs du monde est un incubateur d'entreprises sociales que l'ONG initie puis appuie techniquement et financièrement jusqu'à leur complète autonomie. C'est dans ce contexte que Nafa Naana a été initiée en 2012 au Burkina Faso. Elle est, depuis 2017, une entreprise de droit burkinabé qui propose des équipements de cuissons propres et économiques (équipements solaires, FCE, réchauds etc.) à destination des ménages et des micro-entrepreneur·se·s. Nafa Naana développe des réseaux de distribution au Burkina Faso à travers des partenariats (groupement de femmes, institutions de microfinance) et des revendeur·se·s. Nafa Naana est certifiée au Gold Standard et génère des crédits carbone sur la diffusion de réchauds à gaz.

En 2017, Nafa Naana noue un **partenariat avec l'Oréal** (prestation de service) **qui s'est engagée depuis 2015 à réduire son impact environnemental sur toutes ses chaînes d'approvisionnement dont le karité au Burkina Faso** (programme *Carbon balanced*). Les femmes collectent les noix de karité, les ébouillantent avant de les vendre à Olvea, qui va ensuite vendre le beurre à l'Oréal.

L'ébouillantage des noix est l'étape qui consomme le plus de bois de chauffe sur toute la chaîne de production (150 kg de bois par femme et par campagne). Nafa Naana a, dans sa gamme de produits, un foyer amélioré adapté à l'ébouillantage des noix de karité qui réduit de 50 % la consommation de bois et de 30 % les émissions de GES. Elle fait la promotion des différents foyers améliorés (pour les activités liées au karité et pour les activités domestiques) au sein des groupements de femmes collectrices de karité, assure la livraison et le SAV des équipements et effectue le monitoring afin d'estimer les réductions d'émissions permises par le projet chaque année. L'Oréal réduit ainsi son impact carbone en finançant le développement de ce projet.

Sur la 1^e phase du projet, 4 200 femmes ont été équipées d'une solution de cuisson, ce qui a permis d'éviter l'émission de 9 000 tonnes de CO₂. Sur la seule année 2019, l'émission de 10 000 tonnes de CO₂ a été évitée.

Avec l'*insetting*, le coût de développement du projet est moindre car il n'y a pas de certifications du projet, bien que la même méthodologie de monitoring des projets certifiés soit appliquée.

Il y a également une **démarche de coconstruction du partenariat** qui ne se limite pas à générer des crédits carbone ni à réduire les émissions de carbone mais qui permet de développer les autres impacts du projet. L'Oréal est intéressée par l'accompagnement à l'utilisation des foyers améliorés. La démarche d'*insetting* permet de favoriser les échanges, apporte de la qualité au projet et ne se limite pas à l'impact purement environnemental.



Entrepreneurs du monde.

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER ?

Les sources d'interrogation

- ❗ Comment dépasser les écueils classiques de la finance carbone et ne pas laisser l'objectif carbone occulter les enjeux économiques, sociaux et de biodiversité des projets de développement ?
- ❗ Comment attirer les entreprises vers des bonnes pratiques ?

Les pistes à explorer

- ❗ Réfléchir à la finance carbone comme un cofinancement ou un financement additionnel.

Allier financements publics classiques et crédits carbone pourrait financer ce que les bailleurs publics ne peuvent, ou ne veulent pas, toujours financer. Cela nécessite d'informer et convaincre les bailleurs, qui ne maîtrisent pas véritablement cette approche, afin qu'ils puissent fournir un cadre facilitant l'accès à la certification pour les porteur·se·s de projet.

De même, essayer de faire de la finance carbone un outil de financement additionnel peut être intéressant si le rapport coût / bénéfices s'avère être positif (si le mécanisme de compensation génère suffisamment de marge pour financer de nouvelles activités d'incitation à l'achat des produits de cuisson par exemple).

- ❗ Remettre le développement au cœur des projets.

La problématique des projets qui maximisent leur impact carbone et qui deviennent « des machines à carbone » est le risque de perdre la fibre développement du projet. Il faut faire attention à ne pas tomber dans cet écueil. Les ONG ont un rôle à jouer en présentant de manière pédagogique les bonnes pratiques des projets de développement et en insistant sur les co-bénéfices de tous les projets (atténuation, adaptation, biodiversité, socio-économique, etc.) sans hiérarchisation des enjeux.

Parallèlement, rentrer ou ne pas rentrer dans les mécanismes de certification correspond à une analyse coût / bénéfices qui devrait être systématiquement réalisée par les porteur·se·s de projet pour garder la qualité des projets climat mis en œuvre.

- ❗ Développer des outils de communication adaptés aux entreprises.

Les expériences réussies de mécénat reposent sur un dialogue rapproché entre le mécène et l'organisation porteuse de projet. Entretien de bonnes relations permet de limiter le greenwashing et de maîtriser la communication autour des projets climat. Les OSI doivent s'équiper pour développer cette approche auprès de bailleurs privés encore peu connus et peu familiers des enjeux de la compensation carbone. Certaines entreprises pourraient s'impliquer qualitativement sur les projets climat mais ne sont pas outillées pour choisir les activités qu'elles peuvent et souhaitent financer, au-delà de la compensation carbone. À l'inverse, certain·e·s acteur·rice·s privé·e·s sont de plus en plus présent·e·s dans le domaine de la reforestation et se servent d'outils marketing puissants pour convaincre les entreprises de les soutenir, indépendamment de la qualité des projets mis en œuvre. Les ONG doivent s'accorder sur les éléments de langage qu'elles vont pouvoir transmettre aux entreprises.

- ❗ Porter un message collectif pour transmettre les besoins des ONG aux entreprises et aux bailleurs publics.

L'action collective est nécessaire pour trouver de nouveaux mécanismes, intéresser les entreprises, faire apparaître les besoins afin de réaliser un travail de plaidoyer et de lobbying pour

faire remonter les écueils et dérives du système de compensation carbone actuel et proposer des alternatives. Cela passe notamment par un renforcement du partage d'expériences entre organisations.

Le travail d'information et de conseil proposé aux entreprises doit être accompagné d'un dialogue avec les pouvoirs publics pour encourager les entreprises à sortir de la logique « compensation carbone à tout prix ». Si la fiscalité est attractive uniquement à travers des mécanismes classiques de la compensation carbone, les mécènes risquent de se désengager des projets de développement au profit du marché carbone plus attractif.

Par ailleurs, une démarche collective éviterait la concurrence des prix entre organisations sur le marché de la compensation volontaire.

CONCLUSION

Au regard de leurs différentes expériences de financement, les organisations de la CCD participant à cet atelier, souhaitent défendre l'idée d'une meilleure reconnaissance – par les bailleurs publics et privés – de l'ensemble des bénéfices et impacts permis par la mise en œuvre des projets de développement intégrant la lutte contre les changements climatiques, sans hiérarchisation, ni priorisation.

Pour améliorer l'accès et la disponibilité des financements qui aujourd'hui sont relativement faibles, elles estiment nécessaire de poursuivre le dialogue avec les pouvoirs publics, agences de développement et entreprises. Plusieurs enjeux et intérêts à cela :

↘ Faciliter les accréditations pour les acteur·rice·s de terrain afin d'affiner les stratégies de localisation de l'aide :

- améliorer l'accès des OSC nationales aux financements multilatéraux et institutionnels, c'est-à-dire créer des volets spécifiques pour les ONG, sans les contraindre à passer systématiquement par des entités accréditées ;
- redéfinir la relation partenariale entre « entités accréditées » et « partenaires de mise en œuvre » dans le cadre des financements multilatéraux. Mieux prendre en compte l'expertise et les spécificités des OSI et OSC en les associant à toutes les étapes du projet (du cadrage de la stratégie à la phase de mise en œuvre) ;
- améliorer les dispositifs d'octroi des financements et de *reporting* : les ouvrir davantage aux organisations nationales et simplifier les procédures pour plus de cohérence et d'efficacité.

↘ Développer des canaux de financements adaptés aux projets intégrant la lutte contre les changements climatiques :

- associer davantage les OSI et ONG nationales aux tables rondes thématiques des bailleurs afin de connaître en amont les initiatives adoptées ;
- créer des facilités climat spécifiques pour ne pas mettre en compétition les projets climat et les projets à impact environnemental.

↘ Replacer le développement au centre des projets dits « climat » financés :

- tenir compte des écueils de la compensation carbone classique pour éviter le financement de projets « machines à carbone » déconnectés des réalités, besoins et attentes des populations les plus vulnérables ;
- redéfinir la contribution des entreprises à la neutralité carbone et sortir des logiques d'un marché dérégulé.

POUR ALLER PLUS LOIN

Les projets

all4trees : <https://all4trees.org/>

CARE France : <https://www.carefrance.org/>

Cœur de forêt : <https://www.coeurdeforet.com/>

Entrepreneurs du monde : <https://www.entrepreneursdumonde.org/fr>

Geres : <https://www.geres.eu/>

Initiative développement : <https://id-ong.org/thematiques/climat-energies-forets/>

Association la voûte nubienne : <https://www.lavoutenubienne.org/>

Planète urgence : <https://planete-urgence.org/>

La thématique

CAFI - Initiative pour la forêt de l'Afrique Centrale : <https://www.cafi.org/content/cafi/fr/home.html>

Climate Fund Update : <https://climatefundupdate.org/>

Climate Policy Initiative : <https://www.climatepolicyinitiative.org/the-topics/climate-finance-landscapes/>

Fonds français pour l'environnement mondial : <https://www.ffem.fr/fr>

GEF Small Grants Program : <https://sgp.undp.org/>

Info compensation carbone : <https://www.info-compensation-carbone.com/>

Net 0 initiative (carbone 4) : <http://www.carbone4.com/wp-content/uploads/2020/04/Carbone-4-Referentiel-NZI-re%CC%81sume%CC%81-avril-2020.pdf>

Plateforme *Insetting* : <https://www.purprojet.com/fr/plateforme-internationale-insetting>



Rassembler et agir
pour la solidarité internationale

Création graphique et mise en page : Benjamin Madelainne

14, passage Dubail 75010 Paris

Tél. : +33 1 44 72 93 72

www.coordinationsud.org

Mai 2021